

PROCES-VERBAL DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION**Séance en date du 4 décembre 2025****Présidence**

Mme Claude OPHELE

Représentant de l'administration

M. Pierre GABETTE

Titulaires représentants des personnels

Présents :

M. Arnaud LECOUTEY ; M. Laurent BESSE ; Mme Marie-Laure FOUGERE

Excusés :

Mme Christèle MOUSSU ; M. Sébastien SALVADOR-BLANES ; Mme Lydia SEABRA ; Mme Paule GRAVERAN ; M. Alexandre DEROCHE ; Mme Anne CHAILLOT

Absente :

Mme Juliette ROUSSEAU

Suppléants représentants des personnels

Présents :

M. Benoit WOLF ; Mme Marine MIQUEL ; M. Dimitri DUBE

Excusés :

Mme Sophie ROESCH ; Mme Céline DUCOURNAU ; Mme Magali MEIFFREN ; Mme Irène DOS SANTOS ; M. Olivier HOUSSEAU

Absents :

M. Gilles LASCHON ; M. Jean-Luc MERCIER

Invités :

Mme Audrey ALLARD ; Mme Laurence TACONNAT ; M. Emmanuel NERON ; Mme Anne KHOURY



ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 25 septembre et du 16 octobre 2025 (pièces jointes-pour avis)
- 2) Vacations administratives à verser aux personnes ayant participé à la mise en œuvre des Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) à l'UFR de Médecine (pièce jointe- pour avis)
- 3) Réorganisation de la Direction de la Production du Numérique et Multimédia (pièces jointes-pour avis)
- 4) Point sur la situation de la Protection Sociale Complémentaire en santé (pour information)

Le comité social d'administration s'est réuni le jeudi 4 décembre 2025 exceptionnellement à 10 heures 30.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 10 heures 30.

M. Philippe ROINGEARD étant empêché, Mme Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques préside cette séance.

Mme Marie-Laure FOUGERE (UNSA) est désignée comme secrétaire adjointe de séance.

Mme Claude OPHELE informe de la demande de la CFDT d'une présentation, dans les meilleurs délais, du rapport social unique devant le comité social d'administration.

Mme Claude OPHELE prend acte de cette demande et s'engage à ce que ce document soit présenté le plus rapidement devant cette instance.

M. Arnaud LECOUEY (CFDT) rappelle que le rapport social unique comporte des données importantes pour les organisations syndicales, tout particulièrement, dans le cadre de la récente ouverture d'une négociation pour un accord collectif sur le cadre de gestion des agents contractuels.

Mme Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines répond que les données demandées par les organisations syndicales dans le cadre de cette négociation sur le cadre de gestion des agents contractuels seront transmises indépendamment de la présentation du rapport social unique.

M. Dimitri DUBE au nom de FO lit la déclaration suivante en séance :

« Il y a une demande que notre syndicat a faite à plusieurs reprises à la direction de l'université : qu'un bilan soit fait sur les personnels qui partent à la retraite sans quasiment avoir jamais bénéficié d'une promotion dans leur carrière. C'est selon nous une conséquence grave de la marginalisation de l'ancienneté dans les critères d'avancement et de promotion. Au nom des personnels nous souhaiterions avancer sur ce dossier s'il-vous-plaît. »

1) Approbation des procès-verbaux du 25 septembre et du 16 octobre 2025

Avis favorable à l'unanimité pour le procès-verbal du 25 septembre 2025.

Approbation reportée au prochain comité social d'administration pour le procès-verbal du 16 octobre 2025.

2) Vacations administratives à verser aux personnes ayant participé à la mise en œuvre des Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) à l'UFR de Médecine

La parole est donnée à Mme Audrey ALLARD de l'UFR de Médecine.



Il est rappelé que les Examens Cliniques Objectifs et Structurés sont un outil d'évaluation des étudiants en santé, issus de la réforme du 2^{ème} cycle des études de médecine. Ils doivent permettre d'évaluer le raisonnement, l'empathie et le professionnalisme d'un étudiant en le mettant dans la situation d'un médecin face à un patient. Ce sont des épreuves nationales.

Dans le cadre de ces examens, il est fait appel à des participants standardisés qui sont formés à jouer de manière uniforme pour tous les candidats un rôle de patient, de parents ou encore d'aidant.

Ces participants standardisés étaient, jusqu'à présent, des personnels BIATSS de notre établissement. Il s'agit désormais, face à une augmentation du nombre des étudiants en médecine, de faire appel également à des personnes issues de la société civile pour être participants standardisés.

Ce sont 80 participants standardisés qui seront recrutés pour les examens qui se dérouleront en 2026. Ce sont plus de 1000 étudiants qui seront concernés par ces Examens Cliniques Objectifs Structurés.

Pour reconnaître l'investissement des participants standardisés dans le déroulement de ces épreuves, le dispositif ci-après est soumis à l'avis du comité social d'administration :

- Pour les personnels BIATSS de notre établissement, il est proposé de les rémunérer à la vacation administrative.
- Pour les personnes extérieures à notre établissement, ils seront rémunérés sur la base du SMIC horaire brut.

Mme Marie-Laure FOUGERE (UNSA) demande quelle sera la proportion de personnels BIATSS de notre établissement et de personnes issues de la société civile parmi ces participants standardisés. Mme Audrey ALLARD répond qu'il est prévu une répartition équitable entre nos personnels BIATSS et les personnes extérieures à l'université de Tours.

M. Arnaud LECOUTEY (CFDT) demande, dans le cadre d'une rémunération à la vacation administrative, si le montant versé à chaque participant standardisé sera le même selon sa catégorie d'emploi. Il est répondu que cette rémunération variera selon la catégorie d'emploi du participant standardisé.

M. Arnaud LECOUTEY demande si une charte sera signée par chaque participant standardisé pour s'assurer du respect, par ce dernier, de certaines valeurs. Mme Audrey ALLARD répond que ce document est en cours de rédaction. Elle précise que, pour la première fois, des entretiens individuels de recrutement vont être mis en place ce qui permettra, éventuellement, de refuser une ou plusieurs candidatures.

M. Benoit WOLF (CDFT) note qu'il est intéressant de faire appel aux personnels BIATSS de notre établissement et de constituer ainsi un vivier de participants standardisés.

M. Benoit WOLF (CFDT) s'interroge sur les modalités de rémunération proposées pour les personnels BIATSS. M. Benoit WOLF demande, pour ces derniers, que soit examinée la possibilité de les rémunérer selon les règles de rétribution des jurys des examens et des concours car elle assure une équivalence de traitement pour toutes les catégories d'emplois. Mme Anne KHOURY répond que cette demande est prise en compte.

Mme Marie-Laure FOUGERE demande si la rémunération ne peut être effectuée via le CIA afin que tous les personnels, quelle que soit leur catégorie, perçoivent la même chose.

Mme Anne KHOURY rappelle que le CIA ne peut être versé aux personnels contractuels.

Mme Marie-Laure FOUGERE déplore que les collègues ne puissent toucher le même montant.



Mme Anne KHOURY précise que les personnels BIATSS, participants standardisés, devront déposer une autorisation spéciale d'absence sur OHRIS. Ils n'auront pas à poser de congés.

Avis favorable émis par 4 voix pour et 2 abstentions sous réserve de se réinterroger sur les modalités de rémunération des personnels BIATSS de notre établissement qui seront participants standardisés.

3) Réorganisation de la Direction de la Production du Numérique et Multimédia

La parole est donnée à M. Pierre GABETTE, Directeur général des services.

Les principaux points suivants sont abordés :

Cette direction est actuellement composée de 3 pôles que sont :

- Le pôle multimédia composé d'une personne
- Le pôle audiovisuel composé de deux personnes
- Le pôle Print composé de deux services.

Le pôle Print n'est pas à l'ordre du jour de cette réunion. Des travaux seront menés, en 2026, pour bâtir un nouveau projet dans la perspective du départ à la retraite du responsable de ce pôle.

Plusieurs raisons conduisent à cette proposition de réorganisation.

Pour le pôle audiovisuel, ses missions ont évolué dans le temps avec des activités qui sont aujourd'hui principalement tournées vers des actions de communication. Ce pôle réalise ainsi des vidéos ou des interviews pour valoriser la recherche ou participe à la cérémonie des vœux du président, par exemple.

Pour le pôle multimédia, il est en situation de fragilité car composé d'une seule personne. Les missions assurées par cette personne relèvent clairement de la Direction de la Formation, plus particulièrement du Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants.

Les agents concernés par ces réorganisations ont été consultés.

Des échanges ont également eu lieu au sein de l'équipe présidentielle et avec la Direction de la Communication et la Direction de la Formation, plus particulièrement avec le Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants.

Chacun s'est accordé après ces échanges, gouvernance, directions et personnels, sur le nécessaire rattachement du pôle multimédia à la Direction de la Formation et sur le rattachement du pôle audiovisuel à la Direction de la Communication.

M. Pierre GABETTE précise que cette proposition de réorganisation de ces deux pôles ne modifie pas les missions exercées par les personnels.

M. Benoit WOLF rappelle la demande faite lors du dernier comité social d'administration qu'une feuille de route soit élaborée pour toute réorganisation de direction ou de service à venir. Il semble très important de disposer de cette feuille de route pour sécuriser les personnels concernés par une éventuelle réorganisation de la direction ou du service dont ils dépendent.

M. Benoit WOLF craint, comme cela a été dit lors de la dernière réunion de la formation spécialisée du comité social d'administration, que les missions de communication pour la valorisation de la recherche jusqu'alors effectuées par la Direction de la Production du Numérique et Multimédia disparaissent peu à peu. Il aurait été préférable que ces missions de communication soient rattachées à la Direction de la Recherche et de la Valorisation. M. Pierre GABETTE répond que cette crainte n'est pas fondée au vu des moyens humains supplémentaires alloués à la Direction de la Communication afin de préserver et de développer la communication sur nos activités de recherche.



M. Arnaud LECOUTEY (CFDT) revient sur la réflexion en cours sur la structuration des services numériques et audiovisuels initiée dans un contexte de transformation des usages. Une lettre de mission signée de Vice-présidents a été adressée à la Coordination Audiovisuelle et Multimédia il y a peu pour proposer une nouvelle organisation de ce domaine d'activités. Dans ce contexte, M. Arnaud LECOUTEY s'étonne que la réorganisation de la Direction de la Production du Numérique et Multimédia soit soumise aujourd'hui au comité social d'administration alors que les propositions de la Coordination Audiovisuelle et Multimédia viennent d'être adressées à la présidence. Mme Claude OPHELE répond que la présentation de la réorganisation de la Direction de la Production du Numérique et Multimédias ne remet pas en cause les travaux effectués par la Coordination Audiovisuelle et Multimédia.

Avis émis par 4 voix contre et 2 voix pour.

4) Point sur la situation de la Protection Sociale Complémentaire en santé

La parole est donnée à Mme Anne KHOURY.

Les principaux points suivants sont présentés :

Ce dispositif entrera en vigueur le 1^{er} mai 2026.

Le processus d'affiliation a débuté le 30 octobre dernier pour 2167 agents.

Plusieurs mails de relance ont été transmis aux agents concernés pour s'affilier ou demander une dispense.

La clôture de cette première période d'affiliation ou de dispense est intervenue le 20 novembre dernier.

Au 20 novembre dernier, 80 % des personnels sont affiliés ou dispensés.

50 % de ces personnels ont fait le choix du contrat de base seul.

50 % de ces personnels ont fait le choix du contrat de base et d'une option parmi les 2 proposées.

Les organisations syndicales sont associées au déploiement de cette nouvelle protection sociale complémentaire avec la création d'un comité de suivi.

Les composantes sont également associées au déploiement de cette nouvelle protection sociale complémentaire avec la création d'un groupe des référents et des référentes.

La prochaine campagne d'affiliation devrait débuter en janvier 2026 à destination des personnels hospitalo-universitaires et des personnels nouvellement affectés à l'université de Tours.

Nous serons prochainement saisis des modalités de déploiement de la prévoyance à destination de nos personnels. Ce dispositif sera facultatif pour les personnels et il entrera également en vigueur le 1^{er} mai 2026.

M. Laurent BESSE (FSU) demande si l'État va compenser le coût pour notre établissement du déploiement de la complémentaire santé.

M. Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier, répond que l'État ne compenserait pas, pour le moment, ce déploiement. Cette non-compensation entraînerait un surplus de dépenses pour notre établissement de l'ordre de 670 000 en 2026 puis d'environ 1 million d'euros par an à partir de 2027.

En fin de séance, M. Laurent BESSE (FSU) intervient pour obtenir des précisions sur la situation du site des Tanneurs après l'envoi, par la présidence, d'un récent courrier aux personnels concernés.



M. Pierre GABETTE répond que le site des Tanneurs fait face à une recrudescence des incivilités. Ces dernières ont principalement lieu sur les bords de Loire. Il a été décidé de recruter deux vigiles pour préserver les conditions de travail des personnels et étudiants de ce site. Des réunions ont également eu lieu avec la police nationale, la police municipale et l'association la Barque pour voir comment gérer cette augmentation des incivilités dans le site ou à ses abords.

M. Benoît WOLF (CFDT) précise que des signalements ont été déposés par des personnels de ce site sur les registres santé sécurité au travail face à des incivilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 55.

Fait à Tours, le 26 janvier 2026

Le Président de l'université de Tours

Philippe ROINGEARD

La secrétaire de séance

Mme Florence LAGIERE

La secrétaire adjointe de séance

Mme Marie-Laure FOUGERE